



Déclaration liminaire du CSA SPIP du 9 juin 2026

Monsieur le Président,

Depuis l'arrivée de Monsieur DARMANIN à la tête de ce ministère les annonces s'enchaînent et des attaques inédites envers l'ensemble de la filière insertion probation pleuvent (arrêts des activités dites "ludiques" en détention - ouverture des QLCO - EGIP- RH au rabais - détricotage du CSA SPIP ... pour n'en citer qu'une liste non exhaustive).

Si notre présence a été clairsemée ces derniers mois c'est que le contexte dans lequel se déroule le CSA et les points à l'ordre du jour nous ont poussé à boycotter. **Notre présence ce jour s'inscrit donc dans un choix de lutte contre les orientations actuelles et pour la défense des droits et de conditions de travail des agent.es.** Nous avons boycotté le dernier CSA de mai car nous y dénoncions un ordre du jour rachitique alors que les consignes et notes de vos services n'arrêtaient pas de fuser sans le passage obligatoire de la consultation de notre CSA et des représentant.e.s du personnel. Nous apprenons ainsi, grâce à l'intranet, qu'un protocole a été signé le 12 mai entre la DGAP, la DAGC, l'OFII, et la Direction Générale des Etrangers en France pour venir imposer des référents CPIP devant faire le lien avec l'OFII pour faire la "promotion" de l'aide au retour volontaire. Le même jour a été pris la note DGAP concernant les PS collectives, et ce sans nous consulter, alors même qu'elle fait suite à un recours gagnant devant le Conseil d'Etat porté par la CGT IP et le SNEPAP-FSU siégeant à cette instance. En parallèle une nouvelle note DGAP du 27 mai vient imposer des "référents étrangers" DPIP et DSP dans chaque établissement pour favoriser les "leviers" d'expulsions. **Quel point commun entre tous ces textes ? Un relent populiste, démagogue et xénophobe ? Oui mais pas que.** Des décisions surtout prises dans votre coin, sans consulter les personnels, sans consulter le CSA SPIP, sans respecter le cadre légal du dialogue social. A la place vous préférez appauvrir nos ordres du jour et espérer que nous fermerons les yeux sur ce que vous souhaitez faire de notre filière insertion et probation. Comptez sur nous pour ne pas vous laisser faire!

A l'ordre du jour de ce CSA figure la présentation du décret portant création, à titre expérimental, d'établissements pénitentiaires centrés sur la responsabilisation et la réinsertion par l'activité professionnelle (dit établissement INSERRE). Avec Inserre cela fait déjà un petit temps que la CGT IP pose ses constats, cherche à connaître les détails mais que trop de loups subsistent..... **A la lecture de ce décret: encore beaucoup de questions et peu de réponses.** A priori l'ouverture d'un établissement dédié à l'insertion professionnelle aurait tout pour nous plaire. Mais le diable se niche dans les détails; et

quels détails: quelle est la place que vous réservez aux missions des SPIP dans le développement de ce nouvel établissement? Notre organisation syndicale défendra toujours la globalité de la prise en charge des personnes qui nous sont confiées et en cela, notre savoir faire en termes d'insertion. Les personnels des SPIP doivent rester les garants de la mise en œuvre des politiques d'insertion. Nous nous interrogeons donc sur la place de ces Chargés d'Insertion Professionnel; sur la coordination entre les services? A l'occasion de nos échanges autour de ce décret nous vous questionnons sur le choix des entreprises et des partenaires qui interviendront sur l'Inserre d'Arras. Car nos différents échanges et la visite de l'établissement en février dernier ne nous ont pas permis d'avoir les réponses que nous souhaitions. **A ce stade, le projet est-il assez abouti pour une mise en route avant la fin de l'année? Permettez-nous d'en douter.**

En deuxième point figure le projet d'arrêté portant organisation de la formation statutaire des agents de l'administration pénitentiaire en application du décret du 02 mai 2025 modifiant certaines dispositions applicables aux fonctionnaires stagiaires. **La CGT insertion probation dénonce, depuis plusieurs années, le fait que l'Enap, sous couvert de la DAP, n'engage aucune réelle démarche pour aménager la scolarité des élèves et stagiaires connaissant une grossesse;** adapter ou anticiper les modalités de leurs évaluations écrites ou orales est un enjeu du respect de l'égalité femme-homme dans l'emploi. L'ENAP et la DAP préfèrent se contenter d'acter leur redoublement. L'accord égalité professionnelle 2024-2026 du ministère de la justice, ainsi que la parution du décret du 2 mai 2025, imposent à l'ENAP et la DAP de mettre en conformité les dispositions qui concernent les élèves et stagiaires en formation. **Il aura fallu plus d'un an de luttes et de revendicatifs portés par la CGT IP pour qu'enfin notre administration daigne présenter un arrêté dit "balai" en instance de dialogue social.** Parce qu'il nous paraît essentiel de garantir une formation égalitaire à tous et toutes les agent.e.s, la CGT insertion probation ne peut se contenter d'un arrêté au rabais qui ne sera pas à la hauteur des enjeux et du respect des engagements et des textes existants. C'est pourquoi notre organisation a proposé à l'administration sa propre écriture du texte pour la filière IP avec pour seul principe que notre administration s'adapte aux situations de grossesse. De plus, seule la commission administrative paritaire est compétente pour apprécier si une absence prolongée en stage empêche réellement une stagiairisation ou une titularisation.

Pour la CGT IP c'est incontournable et ce même pour des absences dites de force majeure.

Un point sera fait sur le tableau d'engagement. Nous louons la démarche et la volonté de transparence de l'administration, même si nous aurions souhaité avoir ce tableau dans les documents transmis pour le CSA SPIP de ce jour; et ce afin de croiser ce tableau avec nos données.

Enfin, nous avons demandé, conjointement avec le SNEPAP et l'UFAP, à ajouter 3 points à l'ordre du jour qui nous paraissent essentiel : la note DGAP sur les PS collectives qui fait suite à l'annulation de vos instructions par le Conseil d'Etat, un point d'étape sur Prisme, et un point sur l'expérimentation de la reprise du pré-sentenciel.

La note DGAP du 12 mai 2026, sous l'injonction du juge, vient acter la reprise des PS collectives. Il est fort dommage qu'il ait fallu que nous allions devant le Conseil d'Etat (encore une fois) pour que vous respectiez le cadre légal. Nous réitérons donc nos

multiples interpellations pour que, dans la même foulée, vous abrogiez toutes les notes en DISP concernant les consignes d'avis défavorables pour les demandes de permission de sortir des personnes étrangères. Cette nouvelle note amène encore beaucoup de questions: création d'une nouvelle commission en DISP filtrant les PS collectives, critères flous pour monter un projet (tel que la "sensibilité médiatique" du projet de PS ...), un flou persistant sur le pouvoir de profilage de cette commission... **Nous attendons de vous une position ferme réaffirmant l'intérêt public des permissions de sortir en mettant un terme à ces filtrages en amont des CAP.**

Le déploiement de Prisme avance de jour en jour et nous en sommes à la 3ème vague. Au vu de la multiplication des bugs informatiques nous tenons à nous assurer (ou rassurer) quant à la fiabilité technique du logiciel à date du déploiement général.

Nous profiterons de ce point pour obtenir la réponse à notre questionnement sur l'accessibilité des données aux Personnels habilités (Chef.fe d'Etablissement - Procureur de la République).

Le dernier point concerne la mise en œuvre au 1er juillet de l'expérimentation de la reprise du présentenciel. **Sur ce dernier points nos doutes et interrogations sont grands tant l'expérimentation se met en place dans la précipitation, sans les moyens à la hauteur de l'enjeu.** La CGT Insertion Probation dénonce les conditions déplorables pour les collègues qui seront muté.e.s sur ces sites et auprès desquels.elles vous demandez, sans vergogne, de réorganiser leur vie en 15 jours pour prendre leur poste le 1er juillet ! Or, pour la CGT Insertion probation cette injonction est contraire aux textes régissant les mobilités et elle accompagnera tous et toutes les agent.e.s à faire valoir leurs droits à une mutation respectueuse et garante de la conciliation vie professionnelle et vie privée. Nous le répétons, nous n'avons jamais été opposés à la reprise par les SPIP du présentenciel; notre ligne rouge se fixait aux conditions RH qui y étaient assorti. **Force est de constater que les calculs ne sont pas bons Gérald ! Non seulement les RH alloués à l'expérimentation n'avaient pas été anticipés et donc viendront gangréner les autres services mais la réponse à un agenda politique précipite la mise en oeuvre au détriment des conditions de travail des agent.es sur place.** Les équipes sont forcées de réfléchir à des réorganisations de travail dans des délais contraints avec l'impact que l'on connaît sur les équilibres de service.

Pour toutes ces raisons nous ne pouvons qu'être exaspérés.

La CGT IP restera combative et continuera de défendre les droits des agent.es, les conditions de travail et un service public de qualité répondant aux vrais besoins d'insertion des personnes accompagnées. Nous attendons surtout un changement de cap pour que le travail quotidien des agent.es reprennent du sens.

Le mardi 9 juin 2026 à Montreuil

Les élu.es CGT IP au CSA SPIP